COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2019-2024

du Collège TAV

Février 2020

Québec

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2019-2024* du Collège TAV a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 septembre 2019, et il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le même jour.

La Commission a évalué le *Plan institutionnel de réussite 2019-2024* du Collège lors de sa réunion tenue le 19 février 2020. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2019-2024* est le deuxième plan de réussite du Collège TAV. Pour l'élaboration de ce nouveau plan, le Collège a tenu compte des constats issus de l'autoévaluation de mi-parcours de l'efficacité de son plan précédent ainsi que de l'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. De plus, le Collège a impliqué sa communauté étudiante dans le processus d'élaboration.

Le plan du Collège compte six parties en plus d'un préambule et de plusieurs annexes. La première partie porte sur la démarche de révision et d'actualisation du plan, alors que la deuxième présente le portrait de sa clientèle et de ses besoins. La troisième partie présente les objectifs et les indicateurs du plan, puis, dans la quatrième section, chaque objectif est détaillé avec ses mesures et ses indicateurs de mise en œuvre. La cinquième partie présente les modalités de mise en œuvre et les responsabilités. Enfin, la sixième partie traite des modalités de suivi, d'évaluation, de révision et d'actualisation du plan.

Évaluation du plan de réussite

L’efficacité potentielle

L’analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Pour élaborer son nouveau plan de réussite, le Collège a tenu compte de l’autoévaluation de l’efficacité de son plan précédent. Il a également procédé à l’analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des obstacles à sa réussite. Pour ce faire, il a recueilli des données qualitatives par l’entremise d’un sondage auprès de 279 étudiants et des données récentes sur les indicateurs de réussite. À la suite de cette démarche, le Collège a déterminé des enjeux concernant la qualité de la langue, le soutien de la clientèle ayant des besoins particuliers et les mécanismes de suivi du plan de réussite.

Les orientations et les objectifs

Le *Plan institutionnel de réussite 2019-2024* comprend trois orientations, soit favoriser la réussite scolaire, soutenir les étudiants ayant des besoins spécifiques et favoriser la réussite éducative. De ces orientations découlent dix objectifs formulés en termes de résultats attendus. Le Collège a déterminé des indicateurs et des cibles pour chacun des objectifs ainsi que des résultats attendus pour les indicateurs de réussite concernant la réussite des cours, la persévérance et la diplomation ainsi que la réussite des épreuves de langue. Ces indicateurs permettront au Collège de porter un regard sur l’efficacité de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chaque objectif du plan institutionnel de réussite, le Collège a déterminé les mesures qu’il compte mettre en œuvre. À chacune de ces mesures, des indicateurs de mise en œuvre ont été associés. Les intervenants concernés ont aussi été identifiés et un échéancier prévoit que la mise en œuvre de chaque mesure soit examinée chaque session en vue d’en assurer un suivi.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège, dans son plan, a élaboré et mis en œuvre une méthodologie de compilation de l’information. La compilation de ces données permet d’actualiser un tableau de bord qui contient tous les indicateurs du plan. Le directeur des études, en collaboration avec la conseillère pédagogique, est responsable de cette compilation. La mise en œuvre et l’efficacité de ce plan sont évaluées sur une base annuelle.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan institutionnel de réussite 2019-2024* du Collège TAV est de qualité et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Véronique Dion

COPIE CERTIFIEE CONFORME